

Municipalité d'Ecublens
1024 Ecublens

Ecublens, le 13 juillet 2012

**Remarque à la mise à l'enquête pour la construction de logements pour étudiants, Ch. des
Triaudes, P-168-52-4-2012-ME**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous avons examiné les plans de mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour vélos. En effet, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

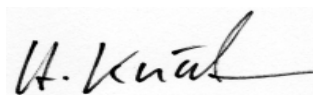
Dans cette enquête, le nombre de places vélos prévu est conforme à la norme VSS 640 065. Par contre, les surfaces prévues pour le stationnement ne sont pas conformes à la norme VSS 640 066. Pour qu'un local vélo puisse être utilisable correctement par les usagers, il doit y avoir au minimum 2m de chaque côté pour les vélos et 2.5m pour l'allée centrale, soit au total 6.5m de largeur. Selon la norme, la surface minimum dans le cas d'une surélévation alternée prévoit une surface par vélo de 1.5 m2. La surface à disposition est donc totalement insuffisante en regard de la norme et ne permettra pas le stationnement du nombre de vélos souhaités. Si on appliquait les mêmes règles au stationnement pour les voitures, ce serait 25 % des places voitures qui seraient inutilisables ! De plus, les places de stationnement dans la coursive inférieure ne paraissent pas du tout réalisables telles que prévues, comme par exemple les 12 places devant le local à containers.

La promotion de la mobilité douce sur le campus doit s'appuyer sur des modes de déplacements doux et le vélo est clairement à encourager dans ce contexte. Pour ceci, il est indispensable de disposer d'aménagements adaptés, et plus particulièrement de places.

En espérant qu'une solution puisse être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce aux abords des nouveaux logements pour étudiants sur le campus de l'EPFL, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Stéphane Bolognini
Président



Hildegard Knälmann
Groupe PRO VELO Ecublens